



STRATÉGIE NATIONALE DU RENSEIGNEMENT

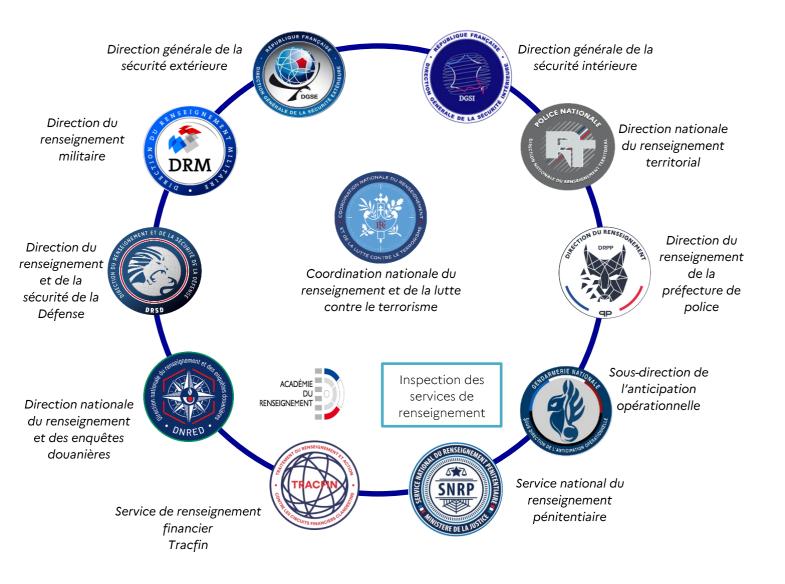
Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme Janvier 2025



STRATÉGIE NATIONALE DU RENSEIGNEMENT

La communauté du renseignement	4
Qu'est-ce que la politique publique du renseignement ?	5
Avant-propos du Coordonnateur	6
AXE 1 : Comprendre les transformations du monde et se préparer aux défis stratégiques	7
AXE 2 : Placer le renseignement au service de la décision et de l'action	13
AXE 3 : Partager, coopérer, agir pour notre sécurité en France, en Europe et dans le monde	19
AXE 4 : Renseigner dans le respect des exigences de l'État de droit	25
AXE 5 : Mobiliser toutes les technologies nécessaires aux missions du renseignement	31
AXE 6 : Attirer et promouvoir les compétences au sein de la communauté française du renseignement	37

La Communauté du renseignement



Qu'est-ce que la politique publique du renseignement?

Par renseignement, il est d'abord question d'une activité qui consiste à recueillir, recouper et analyser des informations stratégiques pour aider à la décision des autorités de l'Etat et pour entraver les menaces. Le « renseignement » est ainsi le produit de ces missions réalisées par les structures de l'Etat prévues à cet effet, les « services de renseignement ». Leur action vise à protéger la souveraineté de la France et ses institutions des menaces et des risques pesant sur le territoire et à l'étranger, ainsi qu'à défendre et promouvoir les intérêts fondamentaux de la Nation. Depuis une trentaine d'années, l'organisation de leurs activités a été repensée pour constituer une « politique publique du renseignement » à même de répondre aux exigences démocratiques et au contrôle des autorités de l'État, des représentants de la Nation et du juge, à l'occasion de plusieurs moments fondateurs :

- en 1991, la loi du 10 juillet relative au secret des correspondances instituant la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité;
- en 2007, la loi du 9 octobre créant la délégation parlementaire au renseignement ;
- en 2008, le livre blanc sur la sécurité et la défense nationale et la création de la coordination nationale du renseignement (CNR);
- en 2015, la loi du 24 juillet relative au renseignement;

En 2017, le président de la République a amplifié ces évolutions. La montée en puissance des services, en termes de ressources humaines et de moyens techniques, est depuis lors confortée à chaque exercice budgétaire et dans le cadre de lois de programmation portées et mises en œuvre par les ministres qui ont autorité sur les services de renseignement : le ministre d'Etat, ministre de la Justice, le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, le ministre des Armées, et la ministre chargée des Comptes publics.

Les services bénéficient désormais d'une instance de coordination renforcée : la Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT) qui a succédé en 2017 à la CNR. Celle-ci est chargée d'élaborer et d'actualiser les plans nationaux d'orientation du renseignement et les doctrines thématiques du renseignement. Elle s'assure également que les autorités de l'État sont destinataires des renseignements produits par les services et de veiller à la coopération entre les dix services de la communauté nationale du renseignement. Elle a également pour mission de promouvoir les priorités de la communauté du renseignement dans les discussions interministérielles, tout particulièrement en matière de ressources humaines, d'évolutions juridiques et de capacités techniques mutualisées.

L'élaboration de cette troisième stratégie nationale du renseignement s'inscrit dans la logique d'une politique publique du renseignement pleinement assumée, incarnée par ses chefs de service, pilotée par leurs ministres de tutelle, avec l'animation de la CNRLT, et contrôlée par le Parlement et des autorités administratives indépendantes.

Avant-propos du Coordonnateur

En 2019, la Stratégie nationale du renseignement tirait les conséquences d'un contexte marqué par quatre enjeux prioritaires: la menace terroriste, l'anticipation des crises et des risques de ruptures majeures tant en matière de sécurité intérieure que pour ce qui concerne l'ordre international, la défense et la promotion de notre économie, la lutte contre les menaces transversales (cyber, ingérence, espionnage, criminalité organisée et prolifération des armes de destruction massive). La communauté devait y répondre par l'exercice de ses missions et par l'identification de perspectives d'évolution en matière de ressources humaines, d'orientations données aux services et de relations aux partenaires.

La Revue nationale stratégique de 2022 a souligné la contribution essentielle des services de renseignement à la fonction stratégique « anticipation- connaissance », qu'elle élargit à la « compréhension », puisque la bonne appréhension des phénomènes à l'œuvre permet aux autorités de l'État d'anticiper et de décider.

De nouvelles ruptures stratégiques sont à l'œuvre, telle l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui illustre le retour des conflits de haute intensité sur le sol européen. Dans ce contexte global de dérégulation des relations internationales, où la menace de l'espionnage est plus que jamais prégnante, la France est confrontée, sur son territoire, à la multiplication d'opérations de déstabilisation et d'actions violentes, conduites ou suscitées par les services de renseignement de puissances hostiles. La menace du terrorisme islamiste est toujours aussi prégnante et bénéficie d'une nouvelle caisse de résonnance internationale avec la résurgence du conflit israélopalestinien depuis les attentats du 7 octobre 2023 perpétrés par le Hamas et les nombreux foyers de tension au Proche-Orient. S'y ajoute une révolution informationnelle, à l'ère des réseaux sociaux et de la massification de l'information, qui nous expose à une saturation d'informations et leur manipulation par les adversaires de la France. En matière de sécurité intérieure, les intérêts fondamentaux de la Nation sont menacés par des idéologies extrémistes et séparatistes qui se manifestent par des phénomènes de repli, des troubles à l'ordre public et des actes violents. La France fait face, comme ses partenaires, aux risques majeurs que la criminalité organisée, et singulièrement le narcotrafic, font peser sur nos sociétés en termes de sécurité, de déstabilisation des institutions et de santé publique.

Dans ce contexte, le renseignement est tout à la fois mis à l'épreuve et plus que jamais décisif. Son cap ne varie pas : garantir notre autonomie décisionnelle, entraver les menaces et agir en France et à l'étranger pour la souveraineté nationale et la solidarité européenne, dans le respect de l'État de droit. Il doit s'adapter en permanence pour suivre ce cap, en cherchant à accueillir les meilleures compétences et à mobiliser les technologies les plus pertinentes. Les circonstances commandent d'approfondir le dialogue avec le monde universitaire, les experts et la société civile dans son ensemble pour mieux appréhender les bouleversements du monde, anticiper les chocs technologiques et se préparer ensemble à faire face aux menaces qui visent la France.

L'actualisation de la Stratégie nationale du renseignement était indispensable face à la nouvelle donne mondiale et nationale. Unique document stratégique non classifié de la communauté nationale du renseignement, elle vise à partager les analyses et les ambitions des vingt mille femmes et hommes, engagés et passionnés, qui forment la communauté nationale du renseignement.

Pascal MAILHOS, préfet,

Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme

AXE1:

Comprendre les transformations du monde et se préparer aux défis stratégiques

1.1. Analyser la dégradation du contexte stratégique

Le contexte stratégique est marqué par la dégradation des équilibres internationaux entamée depuis plusieurs années déjà et des tensions fortes sur le territoire national. À l'échelle mondiale, le constat s'impose d'une rivalité de plus en plus affirmée entre puissances, y compris dans les espaces communs (cyber, spatial, fonds marins et espaces aéromaritimes), le retour de la guerre de haute intensité sur le sol européen associé à l'utilisation de la rhétorique nucléaire et la persistance d'une menace terroriste globale. Le territoire national est affecté directement ou indirectement par ces dynamiques exogènes, sans oublier la radicalisation des engagements idéologiques. La cohésion nationale est également érodée par des idéologies séparatistes qui favorisent les replis communautaires et religieux.

1.1.1 Point de situation internationale : une fragilisation incontestable des équilibres globaux

• La persistance de menaces globales

Collectivement, les États sont confrontés à des défis structurels, tels que la criminalité organisée, le changement climatique ou encore les pandémies comme celle du Covid-19 ou la prolifération des armes de destruction massive.

Le terrorisme demeure un enjeu d'une singulière acuité eu égard à la permanence des risques liés en particulier à l'islamisme, dont les ramifications évoluent et se recomposent. À l'international, de nouveaux foyers d'action des organisations terroristes ont été identifiés et font l'objet d'un suivi renforcé.

· Une compétition économique débridée

Les principales puissances mondiales sont engagées dans une confrontation économique qui instrumentalise le droit et bafoue les règles du commerce international. La France y répond par une stratégie de défense et promotion de sa souveraineté économique, financière, industrielle, technologique et par la reconquête de son attractivité économique. Les services de renseignement concourent, aux côtés des acteurs économiques nationaux, à la protection des entreprises face aux tentatives de déstabilisation, de captation de technologies et de savoir-faire, aux actes de prédation, de concurrence déloyale et d'instrumentalisation du droit. Des actions de sensibilisation à la sécurité économique et financière permettent d'acculturer à ces enjeux les entreprises françaises, quelle que soit leur taille.

• De l'espionnage au développement de stratégies hybrides

Les rivaux stratégiques n'ont de cesse de diversifier et de perfectionner leurs modes d'action, en conjuguant aux activités traditionnelles d'espionnage, des attaques cyber et de nouvelles formes d'ingérence et d'influence (manipulations de l'information, instrumentalisation de groupes criminels, sabotage, etc.).

Les services de renseignement sont en première ligne pour détecter et entraver ces stratégies de dissimulation et ces actions sous le seuil de l'intervention militaire.

Des services qui œuvrent à la souveraineté économique

Les services de renseignement contribuent à la souveraineté économique de la France en concourant à la détection et à la neutralisation des menaces susceptibles de porter atteinte à nos intérêts économiques, financiers, industriels et scientifiques.

Inscrivant leur action dans le cadre du Plan « France 2030 », plan d'investissement de 54 milliards d'euros annoncé en 2021 par le président de la République, ils protègent au quotidien nos actifs stratégiques, entreprises et laboratoires notamment, dans un environnement concurrentiel exacerbé. L'appui à la promotion de notre économie constitue le deuxième volet de l'action des services dans le domaine du renseignement économique. Enfin, les services de renseignement participent à la lutte contre les fraudes aux finances publiques.

Le retour de la guerre en Europe

Le retour d'une guerre de haute intensité sur le sol européen depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a entériné le passage d'une compétition latente à une confrontation ouverte et une remise ainsi en cause la sécurité européenne et euro-atlantique. Ce glissement stratégique a conduit la communauté du renseignement à s'adapter à l'évolution de la menace (militaire, ingérence, informationnelle, menaces hybrides, risque de dissémination des armes) contre la France, ses intérêts et ses partenaires. Ainsi, le renseignement militaire contribue directement à la compréhension du conflit, à partir d'une évaluation des capacités et intentions des belligérants, de l'évolution du rapport de force entre eux et de leur environnement respectif. Tous les services de renseignement sont mis à contribution afin de couvrir l'ensemble du spectre de la conflictualité. Cette guerre d'agression a conduit tous les services de renseignement à confronter leurs travaux d'analyse et d'anticipation ainsi qu'à intensifier leurs coopérations et partenariats.

La désinhibition du recours à la force et l'intensification des conflits armés

L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en février 2022 marque la poursuite du recours illégal et désormais décomplexé à la force et aux stratégies agressives par des puissances globales ou régionales.

A la suite de l'attaque terroriste du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, la résurgence du conflit israélo-palestinien accentue ce constat de multiplication et d'intensification des conflits armés. Elle met en évidence les facteurs d'instabilité de l'ensemble de la région, allant du Yémen, où l'activité des groupes terroristes affectent le commerce maritime en mer rouge, à l'Iran, tout en affectant la stabilité de Levant, singulièrement du Liban et de la Syrie. L'inscription dans la durée de ce contexte dégradé a immanquablement des conséquences sur notre sécurité nationale, qui font ainsi l'objet d'un suivi attentif des services de renseignement.

1.12. Point de situation nationale : une société française en proie aux extrémismes violents et aux idéologies séparatistes

La France fait face à des irruptions de contestation très forte (mouvement des gilets jaunes de 2018-2019, contestations sectorielles, violences urbaines majeures comme à l'été 2023) et à l'action de groupes extrémistes rejetant les modes d'expression républicains et démocratiques au profit d'actions radicales violentes.

Le volume croissant d'agressions d'élus et la hausse brutale des actes antisémites sont les symptômes de plus en plus visibles de tensions préoccupantes dans la société française.

Par ailleurs, la menace terroriste, en France comme dans les autres pays occidentaux, demeure élevée. Elle est désormais portée tant par des profils bien identifiés (personnes inscrites de longue date dans des parcours de radicalisation, détenus terroristes ou velléitaires, personnes radicalisées atteintes de troubles psychiatriques) que par des publics de plus en plus jeunes. Plusieurs attentats ou projets d'attentat déjoués ces deux dernières années ont été le fait de mineurs, y compris de préadolescents, capables de passages à l'acte extrêmement violents.

1.1.3. La révolution informationnelle, dénominateur commun de ces crises

La société de l'information se caractérise par une accélération et une augmentation exponentielle des contenus diffusés, en particulier par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Cette situation crée l'illusion d'une plus grande transparence, mais elle permet aussi à des acteurs étatiques ou économiques hostiles, des réseaux criminels ou terroristes de cibler la France par la diffusion d'informations manipulées. Confrontés à ces menaces émergentes, les services de renseignement mettent en place, dans leurs domaines de responsabilité, de nouveaux processus élaborés de recherche et de vérification, d'analyse de l'information et de réaction rapide.

12. Anticiper les défis à venir

La fonction stratégique « connaissance, compréhension et anticipation » est au cœur de la mission des services de renseignement. Les informations qu'ils recueillent doivent ainsi permettre d'anticiper des événements, y compris les moins probables, surtout quand leurs effets sont susceptibles de menacer la sécurité ou d'affecter la vie de la Nation.

121. Identifier les menaces émergentes

L'intensification des crises, des risques et des menaces est une dynamique structurelle. Le double défi pour la communauté du renseignement est d'identifier les menaces émergentes qui feront le lit des crises du futur et d'y répondre. Les ruptures technologiques majeures, les stratégies d'adaptation et d'innovation des groupes terroristes et criminels, la croissance et l'accélération de la vitesse de circulation des flux (humains, financiers, etc.) liés à la mondialisation vont avoir des conséquences stratégiques, politiques, économiques, financières et sociales qui doivent être anticipées pour fournir aux autorités de l'État le renseignement pertinent pour prendre des décisions politiques éclairées.

122. Amplifier le dialogue entre la communauté du renseignement et les experts

L'ouverture de la communauté du renseignement vers le monde universitaire et de la recherche, les *think tanks*, la société civile et le secteur privé sera poursuivie et amplifiée afin de mobiliser toutes les ressources nécessaires à l'appréciation collective des risques et des menaces. Elle doit irriguer la formation des agents et l'organisation des services afin d'être pleinement prise en compte par la communauté du renseignement.

Celle-ci ambitionne de s'ouvrir davantage sur le monde universitaire. L'objectif est de mieux comprendre et anticiper les défis stratégiques, chacun dans son domaine de responsabilité, et selon ses exigences professionnelles et déontologiques.

Ingérences étrangères et manipulation de l'information, des dangers pour la démocratie

Le renseignement est indispensable pour lutter contre les opérations d'ingérence étrangère dans le domaine informationnel. Celles-ci visent à déformer la réalité, instrumentaliser les crises internationales et les processus démocratiques, tout en fragilisant notre système politique et notre cohésion nationale. De manière concourante au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) qui dispose du service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères (VIGINUM), les services de renseignement sont mobilisés pour détecter, caractériser et proposer l'attribution des attaques informationnelles dirigées contre la France. Ils sont, si nécessaire, habilités à y riposter.

Face à une menace terroriste, toujours prégnante

Par leur action résolue, les services de renseignement et de lutte anti-terroriste ont déjoué sur le territoire national depuis 2014 :

- 81 attentats islamistes (dont 52 depuis 2017);
- 13 attentats d'ultra-droite;
- 1 attentat d'ultra-gauche ;
- 1 attentat d'inspiration étatique.

Face à une menace en constante évolution, les services doivent s'adapter en permanence, réorienter leurs capteurs, réajuster le dispositif et choisir l'entrave idoine au moment opportun.

Ils travaillent ainsi de concert au sein de l'état-major permanent (EMAP) réunissant 12 services de renseignement et de lutte anti-terroriste, assurant le continuum renseignement/judiciaire, en lien avec le parquet national anti-terroriste.

GENCE ATTENTAT

AXE2:

Placer le renseignement au service de la décision et de l'action

2.1. S'adapter à la saturation informationnelle et à l'accélération des crises

L'accélération et l'enchevêtrement des crises mais aussi le risque de saturation informationnelle imposent aux services d'être en mesure de hiérarchiser et de diffuser le renseignement. Ils doivent en conséquence disposer d'une capacité de veille et d'analyse sur un nombre croissant de thématiques et de zones de crises.

22. Éclairer la prise de décision des autorités dans un environnement complexe

Le renseignement doit permettre aux décideurs d'avoir une appréciation éclairée du contexte stratégique de l'ordre international ainsi que de la situation nationale, en amont d'une décision qui engage les intérêts fondamentaux de la Nation ou la sécurité de nos ressortissants. Mission traditionnelle du renseignement, l'aide à la décision vise ainsi à apporter, en temps utile, aux autorités de l'État, une information fiable et pertinente, actuelle et exclusive, en fonction des priorités fixées. Chaque service, sous l'autorité de son ministre de tutelle, élabore une production stratégique, destinée à éclairer la décision. La CNRLT, dans sa fonction d'animation et de synthèse, s'assure, au quotidien, que les autorités de l'État disposent des renseignements les plus pertinents et, dans la durée, que les standards de l'analyse se maintiennent à haut niveau dans l'ensemble de la communauté.

23. Détecter et entraver les menaces

L'entrave représente la capacité à prévenir, de manière prioritaire, la concrétisation d'une menace ou, si elle n'a pu être empêchée, à y mettre fin. Elle peut être de plusieurs natures : judiciaire, militaire, politique, diplomatique, commerciale, financière, cyber, informationnelle, ou administrative. La mission d'entrave est consubstantielle au renseignement, qu'elle soit exercée directement par les services qui en ont la capacité ou qu'elle s'appuie sur les éléments recueillis par les services de renseignement. L'entrave concerne notamment la lutte contre le terrorisme et les extrémismes violents. Les mesures mises en œuvre ont permis d'enregistrer des résultats significatifs dans la prévention des attentats ou des actions violentes et la poursuite de leurs auteurs. Elle permet aussi de contrer d'autres menaces, dont certaines peuvent interagir : prolifération des armes de destruction massive, disséminations des armements conventionnels, espionnage et ingérence, prédation économique et financière et captations de technologies, attaques cyber, criminalité organisée, immigration irrégulière, séparatisme, dérives sectaires, notamment.

2.4. Renseigner nos Armées

En dehors du territoire national, le renseignement militaire fourni aux armées consiste à évaluer les capacités et possibilités d'actions (voire les intentions) des armées ou groupes armés susceptibles de nuire à nos intérêts. Ce renseignement caractérise également les programmes d'armement, la capacité d'innovation de nos compétiteurs, le moral de leurs forces de défense et de sécurité ou la solidité de leurs partenaires. La mise en œuvre de la politique de défense nationale nécessite cette grande diversité de renseignements.

Le renseignement militaire permet également aux forces armées de planifier puis de conduire des opérations et couvre tous les champs de conflictualité. En effet, le renseignement précède l'action militaire : il n'existe pas d'opération sans renseignement.

Une entrave accrue en matière d'espionnage

La menace de l'espionnage, conduite par les services de renseignement étrangers, n'a jamais disparu et demeure aigüe. Elle est notamment mise en œuvre par des officiers de renseignement, agissant sur notre sol sous couverture diplomatique. En raison de leurs activités, incompatibles avec la convention de Vienne, 53 de ces officiers de renseignement étrangers ont été expulsés du territoire national depuis 10 ans.

Prévenir et empêcher les passages à l'acte

Le renseignement précède la décision, le renseignement précède l'action. Un exemple récent ? L'opération Sagittaire.

Au Soudan, en avril 2023, la situation sécuritaire se dégrade brusquement. Face aux violents combats opposant l'armée régulière à un groupe paramilitaire, la sécurité de nos ressortissants est menacée. Évaluation continue du niveau de risque, suivi méticuleux de la situation tactique particulièrement évolutive, choix des modes d'actions retenus : le renseignement français est mobilisé pour fournir au président de la République, au ministre des Armées et au chef d'étatmajor des armées, les éléments, précis et recoupés, leur permettant d'apprécier souverainement la situation. La décision de planifier puis de lancer l'opération d'évacuation est prise. C'est le début de l'opération Sagittaire.

Le renseignement fourni aux forces armées engagées dans cette opération leur apporte une connaissance précise de l'environnement et des belligérants, ce qui leur a permis, dans un contexte extrêmement délicat, d'évacuer en toute sécurité 936 personnes.

Parmi elles, 224 Français, mais aussi des citoyens de 39 autres nationalités – européennes, africaines, américaines ou asiatiques. Plus d'un an après la conduite de cette opération, et au regard de la situation sécuritaire actuelle au Soudan, force est de constater que notre appréciation de situation de l'époque était pertinente.

La contribution du renseignement à l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024

Le travail combiné du renseignement, avec une forte présence sur la voie publique des forces de l'ordre, a démontré toute son efficacité. L'anticipation dans la préparation de cet évènement, avec la mise en place de structures dédiées deux ans avant, et une méthodologie de travail, centralisée et coordonnée, s'appuyant sur un niveau d'engagement extrêmement élevé, ont contribué à se prémunir de tout acte terroriste ou d'action violente de contestation.

Un centre de coopération internationale a notamment permis d'accueillir pendant l'été 2024 des officiers de liaison de nombreux pays partenaires afin de partager les renseignements collectés et se prémunir ensemble face aux menaces.

25. Renforcer la complémentarité et les coopérations entre les services

Le renseignement adopte des modes d'action particuliers (confidentialité, techniques de recherche du renseignement, etc.) et un haut niveau de coordination interservices.

L'ensemble des priorités des services est à ce titre consigné dans le plan national d'orientation du renseignement (PNOR), première étape du cycle du renseignement (orienter, rechercher, analyser / exploiter, diffuser) dans le cadre d'une approche coordonnée. Ce document classifié permet d'orienter de manière cohérente la recherche du renseignement, sans préjudice des adaptations face à l'imprévu.

Des doctrines de renseignement déclinent les orientations du PNOR pour répondre aux grandes menaces identifiées comme la lutte antiterroriste.

Ce corpus doctrinal hiérarchisé (le PNOR et les doctrines de renseignement) établit la stratégie, s'assure de la répartition des responsabilités opérationnelles entre services et limite les risques de doublon ou d'impasse.

La CNRLT met régulièrement à jour ces documents en liaison avec les dix services de renseignement et en rend compte aux autorités de l'État.

26. Contribuer à la préservation des finances publiques

Dans un contexte où les finances publiques sont un enjeu de premier plan, et par là même la capacité de financer à un niveau élevé les services publics et la protection sociale, la juste contribution de chacun est particulièrement indispensable. La perception par nos concitoyens de l'ampleur de la fraude financière, fiscale et sociale leur est particulièrement inacceptable. En contribuant à la lutte contre la fraude aux finances publiques, les services de renseignement apportent une contribution essentielle tant au fonctionnement de l'État qu'à la cohésion nationale.

La prévention de la criminalité organisée

La prévention de la criminalité organisée est une des sept finalités de l'action des services définies par la loi et, à ce titre, répond à ce qui a été identifié dès l'origine comme une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation. Le trafic de stupéfiants, premier marché criminel mondial, représente une menace croissante pour la sécurité nationale. C'est un constat partagé au niveau européen : massification des flux illicites de drogue et des réseaux de blanchiment associés, expansion des trafics, de la corruption, des violences criminelles et désormais de confrontations directes à l'État de droit.

La criminalité organisée ne se limite cependant pas aux trafics de stupéfiants, elle recouvre un champ d'infractions très vaste : trafics d'armes, traite des êtres humains, aide au séjour irrégulier en bande organisée, grande délinquance économique et financière, vols en bande organisée, criminalité environnementale, etc.

Ce contexte induit la pleine mobilisation des services de renseignement en soutien de l'action judiciaire.

Au service de notre politique étrangère

Présente dans plus de 150 pays, notre diplomatie s'appuie – entre autres - sur les informations et analyses fournies par les services de renseignement. L'exploitation d'éléments d'information obtenus de manière souveraine ou grâce à l'appui de nos partenaires et alliés, doit permettre à notre diplomatie de répondre aux défis du retour des rapports de force et à la multiplication des crises régionales, y compris pour la protection des Français de l'étranger.

La prise en compte par les services de renseignement des enjeux globaux est, quant à elle, essentielle pour permettre à notre diplomatie d'agir efficacement, y compris au service de la maîtrise de la globalisation, de la prise en compte des bouleversements environnementaux.

AXE3:

Partager, coopérer, agir pour notre sécurité en France, en Europe et dans le monde

Les menaces qui affectent nos sociétés se jouent à différentes échelles (axe 1). Le terrorisme est tant une réalité géopolitique qu'une menace endogène. Les extrémismes violents s'ancrent dans les territoires tout en s'adossant à des idéologies globales. Les puissances hostiles peuvent être tentées de s'associer à des organisations criminelles. Pour accomplir ses missions dans ce contexte dégradé (axe 2), la communauté du renseignement prend le parti de partager des principes d'organisation :

- Cohérence : à chaque menace correspond une chaîne de responsabilité interservices ;
- Adaptation: à chaque échelle d'action (locale, nationale et internationale), les organisations doivent mobiliser les outils adaptés;
- **Décloisonnement :** dans le respect des règles d'habilitation et du besoin d'en connaître, les partages d'information entre services sont systématiquement recherchés pour favoriser les synergies opérationnelles.

3.1. À l'échelle locale, détecter et entraver les actions violentes, criminelles et d'ingérence

La responsabilité de la communauté du renseignement est d'identifier et de rendre compte de l'émergence de phénomènes sociétaux et des atteintes aux valeurs de la Nation, la population et ses intérêts. Les services de renseignement assurent ainsi, au plus près des territoires, une mission de recueil, de centralisation et d'analyse dans tous les domaines susceptibles de troubler l'ordre public (terrorisme, actions violentes collectives ou individuelles).

À l'instar de ce qui a été institué en matière de lutte contre le terrorisme, les services, sous l'autorité des préfets et des procureurs de la République, mettent en œuvre les leviers administratifs, judiciaires, sécuritaires, économiques ou financiers permettant de réduire la menace.

Les territoires ultramarins font l'objet d'une attention soutenue pour juguler les difficultés qu'ils rencontrent (prégnance des trafics, réseaux d'immigration irrégulière, tentatives d'ingérences de puissances hostiles) et préserver leurs atouts stratégiques.

32. À l'échelle nationale, s'organiser pour répondre à chaque menace

Chacun des services de la communauté est garant de la sécurité de son champ de compétences. Par un pilotage territorial et national, toutes les menaces sont traitées par des services menants et des services concourants (parmi lesquels d'autres forces de sécurité mais aussi des institutions publiques, privées universitaires ou des think thanks).

L'objectif est de construire un continuum de sécurité dans lequel les compétences de tous les services sont mises en cohérence dans des stratégies d'action mobilisant l'ensemble des outils disponibles.

Détecter les trajectoires de radicalisation

Afin d'assurer une appréhension globale et cohérente des actions, le dispositif territorial de prévention de la radicalisation terroriste repose, depuis sa création en 2014, sur une double approche :

- « sécuritaire / renseignement » (le Groupe d'évaluation départemental) ;
- et « préventive » (la Cellule départementale de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles).

Les acteurs locaux, dont le procureur de la République, sont réunis très régulièrement par le préfet de département dans ces instances. Leur activité est consolidée au niveau national par les services de renseignement.

Depuis 2020, le dispositif a par ailleurs été renforcé pour prendre en compte, aux fins d'entrave, des dérives séparatistes au sein de certaines structures (associations, entreprises, commerces, clubs de sport, etc.), par la mise en place des Cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR).

Le renseignement criminel, exemple de valorisation de la complémentarité entre services

Illustration du continuum de sécurité, la prévention de la criminalité et de la délinquance organisées est l'une des missions du renseignement français en lien avec les services d'investigation judiciaire. Ce partenariat se traduit notamment dans la lutte contre les trafics de stupéfiants et dans la lutte contre les filières d'immigration clandestine. Portée par deux services judiciaires, l'office antistupéfiants (OFAST) et l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM), la lutte contre ces criminalités intègre pleinement le renseignement dans une synergie des entraves judiciaires et administratives.



3.3. Répondre aux menaces transnationales par une stratégie de partage et de coopération avec nos homologues étrangers

Si la France dispose d'une capacité autonome de renseignement, elle s'appuie également sur les coopérations nouées avec des services partenaires étrangers, dans un format bilatéral voire multilatéral, à tous les niveaux d'activité (stratégique, analytique et opérationnel). Ces échanges constituent une source importante de renseignement, concourent à l'analyse et permettent parfois de mutualiser les capacités d'entrave.

Chaque service est encouragé à développer des relations avec ses partenaires à l'étranger, dans le respect de son périmètre et en cohérence avec la politique étrangère de la France.

3.4. S'engager pour la sécurité en Europe, au sein de l'OTAN et dans le monde

À l'heure où l'Europe est de nouveau le théâtre d'une guerre de haute intensité, dans un contexte de multiplication des crises et de persistance de la menace terroriste, la coordination interservices, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie commune en multilatéral, est nécessaire.

La contribution active des services de renseignement dans les instances multilatérales est essentielle afin de soutenir la défense collective portée par l'OTAN et l'autonomie stratégique européenne, garantissant la sécurité en Europe et dans le monde. La contribution du renseignement à l'interopérabilité de nos forces et de nos systèmes avec ceux de nos alliés donne également les moyens à la France de maintenir son rang à l'international et de contribuer à la protection de notre territoire et de nos intérêts.

Le Collège du renseignement en Europe, une initiative de la France

Illustration de ce travail collaboratif, le Collège du renseignement en Europe, créé en 2019 à Paris, repose sur les coopérations de 31 communautés du renseignement en Europe. Grâce à leur volontarisme et leur engagement, il propose chaque année une série d'événements dont l'objectif est de rapprocher les mondes du renseignement, de la recherche et les décideurs publics. Alors qu'il célèbre son cinquième anniversaire en 2024, le Collège du renseignement en Europe, initiative intergouvernementale indépendante de l'Union européenne, est devenu un espace de réflexion, de partage et de rayonnement pour le renseignement.

For more information: | Pour plus d'informations :

www.intelligence-college-europe.org



Face aux menaces, planifier et coopérer dans le cadre de l'Union européenne et de l'OTAN

Face aux menaces, la France confronte et conforte son analyse avec ses partenaires étrangers. Elle se tient prête à agir au sein de coalitions internationales. Elle s'engage ainsi dans une logique de partage de renseignement avec ses alliés, dans l'esprit de la Boussole stratégique européenne et du Concept stratégique de l'OTAN.



AXE 4:

Renseigner dans le respect des exigences de l'État de droit

4.1. Reconnaître les spécificités de la politique publique du renseignement

En raison de son caractère régalien, le renseignement fait l'objet d'un « droit spécialisé », dont la définition et l'encadrement relèvent en France exclusivement du Parlement et du Gouvernement, sous le contrôle des juges constitutionnel, administratif et judiciaire. Ce droit spécifique permet de garantir la protection des sources (techniques, humaines, étrangères) et des agents des services de renseignement. Ces spécificités impliquent en retour une responsabilité des services devant le Gouvernement et la Représentation nationale.

Ce devoir de rendre compte de son action se traduit pour la communauté du renseignement par des obligations légales strictes: autorisation de mise en œuvre de techniques de renseignement, contrôle hiérarchique des autorités de l'État, contrôle parlementaire sous la forme de contrôles sur pièces et sur place, remise au Parlement de rapports et réponse aux demandes d'auditions par la délégation parlementaire au renseignement. Les services de renseignement sont soumis aux contrôles d'organismes spécialisés: la Cour des comptes, des autorités administratives indépendantes comme la CNCTR (cf. infra) et la CNIL, et l'inspection des services de renseignement, qui rassemblent des inspecteurs habilités des corps d'inspection des ministères ayant tutelle sur les services de renseignement.

La défense et la promotion des « intérêts fondamentaux de la Nation », cadre légal d'action des services de renseignement

La loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement énumère une liste limitative des intérêts fondamentaux de la Nation pouvant légalement autoriser les services de renseignement à recourir à des techniques de renseignement (interceptions de sécurité, recueil des données informatiques...). Seules sept finalités permettent le recours aux techniques de renseignement, après leur autorisation par le Premier ministre, sur demande motivée du ministre dont relève le service et après avis de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), autorité administrative indépendante. Ces sept finalités sont :

- 1. L'indépendance nationale, l'intégrité du territoire et la défense nationale ;
- 2. Les intérêts majeurs de la politique étrangère, l'exécution des engagements européens et internationaux de la France et la prévention de toute forme d'ingérence étrangère ;
- 3. Les intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France ;
- 4. La prévention du terrorisme ;
- 5. La prévention des atteintes à la forme républicaine des institutions ; des actions tendant à la reconstitution de groupements dissous ; des violences collectives de nature à porter gravement atteinte à la paix publique ;
- 6. La prévention de la criminalité et de la délinquance organisées ;
- 7. La prévention de la prolifération des armes de destruction massive.

4.2. Consolider les contrôles des techniques de renseignement

Afin d'unifier des régimes juridiques dispersés et de moderniser les garanties existantes, la loi du 24 juillet 2015, revue en 2021, relative au renseignement, a instauré un cadre juridique régissant le recueil de renseignement technique par les services de renseignement. La loi énumère, de façon limitative, les finalités pour lesquelles les services de renseignement sont autorisés à mettre en œuvre des techniques de renseignement.

Pourquoi protéger le secret?

La discrétion et le secret sont la condition de l'existence des services de renseignement et de l'efficacité de leur action. En effet, l'action des services de renseignement consistant à recueillir des informations stratégiques et à entraver des menaces, si leurs modes opératoires étaient révélés, les adversaires adapteraient leurs stratégies et postures, ce qui non seulement mettrait en péril nos capacités mais surtout exposerait la vie des agents.

Comme l'a rappelé le Conseil constitutionnel en 2011, « le secret de la défense nationale participe de la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la Nation ». La loi préserve donc des espaces de secret qui sont assortis d'outils de contrôle indépendants exigeants. C'est le cas de la Commission du secret de la défense nationale (CSDN) ou, en matière de renseignement, de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR).

Ces finalités concourent à la défense et la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation. Pour la mise en œuvre de chaque technique de recueil de renseignement, elle institue une autorisation délivrée par le Premier ministre, après avis de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), autorité administrative indépendante. La loi confie par ailleurs au Premier ministre la centralisation et la traçabilité des données des techniques de renseignement les plus intrusives, par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et son opérateur en la matière, le groupement interministériel de contrôle (GIC). Cette centralisation des données est un élément essentiel puisqu'elle permet de garantir la régularité des techniques mises en œuvre. La CNCTR y exerce un contrôle a posteriori. Des nouveaux projets seront menés pour moderniser et simplifier les opérations de contrôle conduites par la CNCTR.

Le rôle de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR)

La CNCTR a succédé, en 2015, à la Commission nationale consultative des interceptions de sécurité (CNCIS). Il s'agit d'une autorité administrative indépendante, composée de magistrats et d'experts indépendants.

La mise en œuvre de chaque technique de surveillance fait l'objet d'un contrôle préalable de légalité et de proportionnalité. Chaque année, au mois de juin, la CNCTR publie un rapport dans lequel elle présente le bilan du recours aux techniques de renseignement par les services et propose le cas échéant des pistes d'amélioration des modalités de contrôle de la mise en œuvre des techniques de renseignement et de leur suivi.



4.3. Garantir un accès au juge

La loi du 24 juillet 2015 a soumis l'ensemble du contentieux spécifique des techniques de renseignement au contrôle du juge administratif. Les décisions prises par les autorités compétentes en matière de renseignement constituent ainsi des actes administratifs qui peuvent être contestés.

Ces décisions relèvent d'une formation « spécialisée » de jugement du Conseil d'État, dont les membres sont habilités au secret.

4.4. Améliorer le pilotage et la performance budgétaire

Le suivi des crédits spécifiques, les « fonds spéciaux », alloués par le Parlement aux services de renseignement pour le financement de certaines dépenses ciblées qui doivent répondre aux exigences de confidentialité, fait l'objet d'un contrôle minutieux. Il est exercé par la Commission de vérification des fonds spéciaux (CVFS), qui relève de la Délégation parlementaire au renseignement. Sous la coordination de la CNRLT, les services mettent en œuvre les recommandations édictées pour en améliorer la gestion.

45. Adapter le cadre législatif afin de moderniser les capacités des services et de renforcer les garanties existantes

Plusieurs évolutions du cadre légal sont rendues nécessaires. En effet, il importe de donner de nouvelles capacités aux services pour répondre à l'évolution des menaces et des technologies et de le faire, dans la poursuite de la conciliation des missions des services avec les exigences de l'Etat de droit. Ces révisions du cadre légal d'action des services veilleront également à prendre en compte les évolutions jurisprudentielles nationales et européennes relatives aux garanties dont bénéficient nos concitoyens.

Le contrôle du Parlement, exercé par la Délégation parlementaire au renseignement (DPR)

La délégation a pour principale mission d'évaluer la politique publique de renseignement et d'assurer un suivi des enjeux d'actualité et des défis qui s'y rapportent.

À cet effet, elle peut auditionner des personnalités, dont le Premier ministre, les ministres concernés, le coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme et les directeurs des services de renseignement. Ses travaux sont couverts par le secret de la défense nationale et ses membres sont habilités ès qualité à connaître d'informations classifiées.

Chaque année, la DPR publie un rapport dans lequel elle dresse le bilan de son activité, qui peut contenir des recommandations ou des observations qu'elle adresse au président de la République et au Premier ministre.

La commission de vérification des fonds spéciaux est une émanation de la DPR chargée quant à elle de contrôler la régularité de l'emploi, à l'euro près, des fonds spéciaux accordés aux services de renseignement pour financer certaines dépenses qui imposent une confidentialité particulière.

AXE 5:

Mobiliser toutes les technologies nécessaires aux missions du renseignement

5.1. Mutualiser les ressources pour innover

Le renseignement d'origine technique est une composante essentielle de la production de renseignement.

La communauté française du renseignement mutualise une grande partie des capacités techniques et les développe majoritairement en interne. La mutualisation technique est fondée sur quatre principes :

- l'optimisation des coûts dans le souci du bon emploi des deniers publics;
- la rationalisation des investissements au profit de l'ensemble des services;
- l'homogénéisation des capacités des services qui doivent avoir accès aux mêmes outils ;
- la souveraineté de la France dans ces domaines, afin de limiter les dépendances de la France aux solutions techniques étrangères.

La mutualisation s'étend à tous les champs technologiques et irrigue toute la chaîne de valeur du renseignement technique. Les nouveaux développements capacitaires suivront les principes précités, que ce soit pour optimiser l'exploitation des données, par exemple en sources ouvertes, que pour appréhender les technologies en développement (intelligence artificielle, quantique, chiffrement...). Cette ambition sera rendue possible par le développement de nouveaux réseaux interservices pour favoriser les synergies entre les membres de la communauté nationale du renseignement.

5.2. Se prémunir contre les vulnérabilités, exploiter les opportunités

Face à des adversaires ou menaces (groupes terroristes, réseaux criminels notamment) convertis à l'usage des outils numériques et des États qui n'hésitent pas à faire un usage décomplexé de la lutte informatique offensive et de la manipulation de l'information, les services de renseignement anticipent en permanence les évolutions technologiques afin d'ajuster leurs outils et en développer de nouveaux.

En déclinaison de sa stratégie RH, la communauté du renseignement s'évertue à accueillir les meilleurs talents pour répondre aux besoins opérationnels des services, en mobilisant toutes les compétences. S'y côtoient des experts de l'analyse des données, de la cryptographie, du quantique, du cyber, de l'électronique, du traitement du signal, de la chimie, aux côtés des acteurs traditionnels du renseignement (analystes, officiers traitants, linguistes...).

Ces écosystèmes de travail, caractérisés par un rapprochement entre les expertises techniques et humaines, sont chargés d'imaginer, de développer et de mettre en œuvre des outils permettant de produire du renseignement. Ils sont propices à l'efficacité opérationnelle et à la constitution de collectifs de travail engagés et efficaces.

La complémentarité des sources de renseignement

Les données techniques traitées par les services de renseignement sont de plus en plus nombreuses et hétérogènes. Elles imposent le développement d'outils permettant de détecter des corrélations afin de les transformer en renseignement.

Dans le respect du cadre légal, ces données techniques peuvent être issues d'interceptions de communication, de supports informatiques, de l'imagerie satellitaire, etc.

Le renseignement technique s'enrichit de données issues du renseignement humain, et réciproquement. Les services de renseignement français sont « intégrés », c'est-à-dire qu'ils capitalisent en leur sein tous les types de capteurs utiles à la production de renseignement.

La place grandissante du renseignement issu des sources ouvertes (ROSO)

On estime que 80% à 90 % des informations produites dans le monde sont accessibles, plus ou moins librement. Les opportunités offertes par la révolution des télécommunications sont immenses pour la communauté du renseignement. Au-delà de l'exploitation des éléments exposés sur les réseaux sociaux, les données issues des médias, d'internet, de la littérature « grise » (données gouvernementales, production universitaire, etc.) fournissent de précieuses informations qui, en complément de données obtenues par d'autres capteurs techniques ou humains, produisent un renseignement enrichi. La communauté du renseignement, qui pratique le ROSO depuis plusieurs années, renforce sa mutualisation sur ce sujet comme elle l'a fait dans les autres domaines techniques.

5.3. S'approprier les technologies de rupture

L'intelligence artificielle et les technologies quantiques font partie des innovations de rupture qui auront un impact majeur sur les activités des services de renseignement. Elles représentent des menaces en augmentant les capacités de désinformation ou en remettant en cause la sécurité des communications numériques, mais elles constituent aussi des opportunités pour la recherche de renseignement.

Dans ces deux domaines, la communauté du renseignement s'appuie sur les stratégies nationales voulues par le président de la République et mises en œuvre par le Gouvernement. De nouveaux projets mutualisés seront initiés afin d'augmenter les capacités des services.

5.4. Favoriser les filières technologiques industrielles nationales et européennes

La communauté du renseignement, forte de ses nombreux experts techniques, a fait le choix d'internaliser majoritairement ses compétences, motivée par un objectif d'indépendance et de souveraineté.

Cette ambition sera corrélée à un soutien actif aux filières technologiques industrielles nationales, parfois européennes, dans les domaines capacitaires où une indépendance stratégique et une résilience en toutes circonstances géopolitiques sont primordiales.

Il en va, d'une part, de notre souveraineté industrielle et technologique et, d'autre part, de notre capacité autonome à défendre les Français, les institutions et le territoire national.

L'intelligence artificielle, une source d'opportunité bien identifiée par les services de renseignement

L'intelligence artificielle (IA) est quotidiennement utilisée par les services de renseignement pour faciliter le travail de leurs analystes. L'essor des IA génératives, c'est-à-dire capables de créer du contenu à partir de leur modèle et des données sur lesquelles elles ont été entrainées, offre des opportunités opérationnelles certaines.

Elles représentent, toutefois, un risque fort de désinformation, de déstabilisation et de prolifération face auquel les services de renseignement se structurent, en coordination avec les autres administrations de l'État, notamment dans le cadre de leurs missions d'attribution des attaques cyber et des manipulations informationnelles. La communauté du renseignement s'appuie sur un secteur privé et une recherche française d'excellence en complément de ses compétences propres.



Contrer les menaces cyber

Les services de renseignement participent à l'anticipation, à la caractérisation et à la réponse aux menaces cyber stratégiques qui ciblent la France et ses partenaires européens et internationaux aux côtés de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), entité du SGDSN chargée de coordonner l'action de l'Etat en matière de cyberdéfense. Les services de renseignement et l'ANSSI appuient les services et les autorités judiciaires dans leur lutte contre la cybercriminalité.

AXE 6:

Attirer et promouvoir les compétences au sein de la communauté française du renseignement

6.1. S'appuyer sur des valeurs professionnelles fortes et distinctives

Les services de renseignement constituent un environnement de travail exigeant, où la discrétion, la loyauté et le sens du service s'allient à l'esprit d'équipe, d'initiative et d'engagement professionnel dans des missions qui concourent directement à l'intérêt général.

Pour protéger la France et les Français, les agents de la communauté du renseignement mènent avec rigueur et dévouement, des missions essentielles, en exploitant des informations de diverses sources, pour éclairer les décisions des autorités de l'État, anticiper, agir et entraver les menaces. Cet engagement est porteur de sens et valorisable dans un parcours professionnel.

Si les méthodes de travail sont spécifiques, les services de renseignement entendent être connectés avec la société et inclure, dans leurs politiques de ressources humaines, la prise en compte des aspirations de nos concitoyens, telle que la mise en œuvre de méthodes de travail innovantes, qui ont du sens et favorisent une qualité du service rendu ou encore préservent l'environnement.

62. Attirer les talents dans une communauté riche de la diversité de ses métiers

Forte de 250 métiers, la communauté du renseignement témoigne d'une grande diversité et d'une forte vitalité professionnelle. Investis dans le renseignement d'origine humaine, numérique, technique et financière, dans la pratique de langues étrangères, souvent rares, ainsi que dans les fonctions indispensables d'appui et de soutien, les femmes et les hommes de cette communauté exercent des missions sensibles et variées, dans des environnements stimulants, tout en bénéficiant d'opportunités d'acquérir des compétences grâce à la formation continue au sein des services et de l'Académie du renseignement.

Un dispositif de formation robuste fondé sur la formation interne des services et sur l'Académie du renseignement

Travailler au sein de la communauté du renseignement, c'est bénéficier de multiples perspectives d'évolution interne ou externe, vers différentes zones géographiques, diverses thématiques, plusieurs services de renseignement, ou exercer des responsabilités variées et croissantes, ou même de nouveaux métiers. Chaque service dispose de parcours d'intégration ainsi que des modules de formation à la fois initiale et continue permettant aux agents de s'adapter aux enjeux et à la variété de leurs missions.

Les agents de la communauté du renseignement bénéficient en outre des offres de formation et des journées de sensibilisation proposées par l'Académie du renseignement (ACADRE), créée en 2010 dont l'autorité fonctionnelle est assurée par la CNRLT. L'ACADRE contribue ainsi à resserrer les liens entre les services, en étant un lieu privilégié d'échanges et de partage, en lien avec le monde des universités et de la recherche.

6.3. Fidéliser les compétences en construisant des parcours professionnels valorisants

Pour recruter les meilleurs talents, les divers services RH conduisent une politique ambitieuse que cela soit en matière de rémunération, de construction, en son sein, de parcours professionnels mettant en valeur la diversité des compétences et des profils, d'enrichissement constant des expériences, ainsi que de développement continu des compétences par des dispositifs volontaristes de formations d'excellence, reconnues par l'État.

Cette évolution professionnelle favorise le développement des expertises et des qualités personnelles, valorisables à l'échelle de la communauté du renseignement et au-delà.

La communauté du renseignement s'est dotée d'une marque employeur

Pour incarner sa politique de ressources humaines, la communauté du renseignement s'est dotée d'une marque « employeur » qui traduit la finalité du renseignement : prévenir les atteintes aux intérêts de la Nation, protéger les personnes, les biens et les institutions, défendre et promouvoir les intérêts de la France. Cette marque « employeur » est un engagement de la communauté du renseignement permettant d'en accroître la visibilité, de renforcer son attractivité et de communiquer sur ses opportunités professionnelles pour que chaque individu se considère comme un élément à part entière de cette communauté.

6.4. Faire de la mobilité un levier d'attractivité et d'unité

Au-delà de parcours professionnels valorisants au sein du service recruteur, la communauté du renseignement, forte de ses dix services, encourage et promeut les mobilités pour découvrir d'autres métiers, d'autres cultures administratives, et acquérir de nouvelles compétences. L'ambition est de favoriser les mobilités tant au sein des services de renseignement que dans des environnements où ses agents pourraient continuer à s'épanouir : autres services de l'État engagés dans des missions régaliennes (sécurité, diplomatie, défense), institutions européennes, base industrielle et technologique de défense (BITD) et plus largement dans tous les secteurs d'activité.

6.5. Construire des stratégies et des politiques de ressources humaines ambitieuses, adaptées et inclusives

Les politiques RH se traduisent par des processus volontaristes en matière de promotion de la parité, de la diversité et de la mixité. La mise en œuvre de dispositifs innovants, contemporains des évolutions de la fonction publique, permet ainsi aux services de faire face avec efficience et agilité, à l'évolution des menaces, aux mutations technologiques et à la multiplicité des contraintes opérationnelles.

Ces politiques s'appuient sur un accroissement significatif et sans précédent de moyens humains que consent la Nation pour sa protection en tous points du territoire et à l'étranger.

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique et les directions des ressources humaines des ministères concernés sont toutes mobilisées dans la poursuite de la montée en puissance des services de renseignement sur le plan RH.

« Pour servir la France et protéger les Français, vous contribuez, dans la discrétion, à la réalisation de missions hors du commun, au service des autorités de l'Etat. »

Envie de relever les défis du renseignement français ? Rejoignez la communauté!

https://choisirleservicepublic.gouv.fr/metiers/nouvelle-maquette-renseignement/



